

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 14h30,
légalement convoqué le 29 novembre,

Le Comité Syndical s'est réuni au Capitole en Champagne, 68 Avenue du Président Roosevelt à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX et François MOURRA Vice-Présidents,

MM Patrice BARRIER, Francis BLIN, François BOITEUX, Jean-Pierre COLPIN, Daniel PRIEUR (suppléant de Annie COULON), Daniel DACHELET, Alain DE PAQUIS (suppléant de Charles DE COURSON), Claude GERALDY (suppléant de Gilles DULION) Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M Alain FRIQUOT, Mme Sylvie GUENET NANSOT, MM Claude GUICHON, Christian HACHET, René HANOT, Mme Jeanne JACQUET, MM Pierre LABAT, Jean-Paul LEMOINE, Frédéric LEPAN, François MAINSANT, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Dantès MARTINELLI, Jean Claude MAUDUIT, Patrick MAUJEAN, André MELLIER, Guillaume MICHAUX, Jean PANKOW, Luc BZDAK (suppléant de Annie PERRARD), Maurice PIERRE, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Alain BERGEOT (suppléant de Cyril POINTUD), Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Paulo CRESPO (suppléant de Claude SIMON), Patrick SIMON, Christian SMITH, Philippe SOTER membres,

Etaient excusés :

Mme Rachel PAILLARD Vice-Présidente,

Mme Claudine BERNIER, MM Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Frédéric CHARPENTIER, Philippe COPP Jacky DESBROSSE, Jean-Pierre FORTUNE, Christophe GUILLEMOT, Yannick KERHARO, Christian LALLEMAND, Antoine LEMAIRE, Jean-Louis LEROY, Philippe MAUSSIRE, Pascal PERROT, Jean-François PIOT, Guy RIFFE, Jean Marc ROZE, Janick SIMONNET, Sébastien VACELLIER membres

Ordre du Jour

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 10/10/2018**
- **Information du Président**
- **Finances**
 - Rapport d'Orientations Budgétaires
 - Subvention d'équilibre aux budgets annexes
 - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement
 - Décision modificative
- **Administration Générale**
 - Tableau des effectifs
- **Compétence Electricité**
 - Validation du CRAC
 - Extensions de réseau
 - Programmation complémentaire
- **Compétence Eclairage Public**
 - Entrée en compétence
- **Compétence Gaz**
 - Validation du CRAC
- **Aménagement numérique**
- **IRVE**
 - SPL
 - Règlement intérieur
- **Questions diverses**

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 10/10/2018**

Dans l'information du Président, celui-ci a :

- Demandé au comité d'accepter une modification de l'ordre du jour,
- Expliqué le retard sur les chantiers,
- Précisé que la borne IRVE a été installée sur le parking du Conseil Départemental (Bld Vaubécourt).

Le Comité a approuvé :

- Le compte rendu du 15 juin 2018,
- La modification du barème sur les extensions.

Le Comité a validé :

- La modification de l'ordre du jour,
- Le licenciement d'un agent,
- Le transfert de la TCCFE de la commune de BLANCS COTEAUX au SIEM,
- L'adhésion à une SPL,
- La liste de la programmation complémentaire,
- La liste des extensions,
- La liste de la programmation complémentaire pour l'Eclairage Public,
- Le transfert de la compétence Eclairage Public.

Le Comité a autorisé le Président à :

- Modifier le régime indemnitaire,
- Signer la convention Orange sur les extensions.

Le PV de la réunion du Comité du 10 octobre est approuvé à l'unanimité

➤ **Information du Président**

Monsieur le Président remercie les membres du comité présent ce jour ainsi que Madame GUINOT, trésorière avec qui le SIEM entretient de bonne relation de travail.

Il indique que l'Assemblée Nationale a émis un avis positif sur le retour des Fonds de Concours. Nous suivrons de près l'évolution de ce dispositif.

Il informe également que les membres du Bureau Syndical se sont réunis le matin même pour valider le lancement de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électrique » (IRVE).

➤ **Finances**

➤ **Rapport d'Orientations Budgétaires**

Voir document joint.

Monsieur le Directeur présente le ROB.

➤ **Subvention d'équilibre aux budgets annexes**

Subventions d'équilibres aux budgets annexes Eclairage public et Aménagement Numérique

Les budgets primitifs 2018 des budgets annexes Eclairage Public et Aménagement Numérique ont été voté avec une subvention d'équilibre.

Il vous est donc proposé d'approuver le versement au titre de l'exercice 2018, d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe "Eclairage Public", à savoir :

Budget principal	Dépenses de fonctionnement Article 67441	- 2 050 000 €
Budget annexe EP	Recette de fonctionnement Article 7552	+ 2 050 000 €

Le Comité Syndical approuve le versement de la subvention d'équilibre.

La compétence Aménagement Numérique étant restituée aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2019, Monsieur Mellier demande comment cela se passera s'il y a des problèmes techniques sur le réseau fibre construit par le SIEM.

Monsieur le Directeur indique que le SIEM continuera d'accompagner les CC dans la gestion de cette infrastructure. Avant un retour de cette dernière à la Région Grand Est, le SIEM, en tant qu'opérateur-aménageur, songe à mettre en place une convention pour simplifier les démarches auprès d'ORANGE, les recettes et les dépenses seraient ainsi reversés à la CC.

➤ **Autorisation d'engagement des crédits d'investissement**

Conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts de l'exercice précédent.

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP + DM)	Autorisations de crédits 2019 jusqu'au vote BP 2019
13	Subventions d'investissement	250 000,00 €	62 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	556 000,00 €	139 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	208 000,00 €	52 000,00 €
23	Immobilisations en cours	22 851 559,67 €	5 712 889,92 €
4581109	Opérations pour compte de tiers	4 800 000,00 €	1 200 000,00 €
	TOTAL	28 665 559,67 €	7 166 389,92 €

BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP + DM)	Autorisations de crédits 2019 jusqu'au vote BP 2019
13	Subventions d'investissement	25 000,00 €	6 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 821,13 €	5 455,28 €
23	Immobilisations en cours	6 575 575,00 €	1 643 893,75 €
	TOTAL	6 622 396,13 €	1 655 599,03 €
BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP + DM)	Autorisations de crédits 2019 jusqu'au vote BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
23	Immobilisations en cours	2 100 349,00 €	525 087,25 €
	TOTAL	2 110 349,00 €	527 587,25 €

➤ **Décision modificative**

La présente décision modificative est soumise à votre approbation afin de prendre en compte, dans les restes à réaliser 2018, la bonne imputation budgétaire concernant le solde de la facture de l'arbre à vent pour le parc floral de HAUSSIMONT.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
C/2135 - Installations générales, agencements, aménagements divers	- 45 200.00 €	
C/2188 - Autres immobilisations corporelles		45 200.00 €
TOTAL	- 45 200.00 €	45 200.00 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative.

➤ **Administration Générale**

➤ **Tableau des effectifs**

Considérant qu'il convient de mettre en conformité le tableau des effectifs avec l'évolution des recrutements, des emplois et des carrières, les modifications suivantes du tableau des effectifs sont présentées comme suit :

- Suppression d'un poste d'Ingénieur Principal (libre),
- Suppression d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe (libre),
- Suppression de six postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (par suite d'avancement de grades),
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif (libre).

Le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cat	Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
A	Attaché Principal	1 poste	Libre
	Attaché Territorial	1 poste	Sophie FERNEZ
	Ingénieur en Chef	1 poste	KAZZIHA Cécile
	Ingénieur Principal	1 poste	LACAUGIRAUD Jean Yves
	Ingénieur	1 poste	Libre
B	Technicien Principal de 1ère classe	1 poste	Libre
	Technicien Principal de 2ème classe	2 postes	BATALLA Julien HAGRY Sylvain
	Technicien	3 postes	KOKEL Sylvain
			Libre Libre
	Rédacteur Principal de 2ème classe	1 poste	Libre
	Rédacteur Territorial	1 poste	Libre
C	Agent de Maîtrise Principal	2 postes	SEVESTRE Florence ROBIN Guillaume
			Libre Libre
	Agent de Maîtrise	2 postes	Libre Libre
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	1 poste	Libre
	Adjoint Technique	1 poste	Gilles LAPIERRE
		1 poste	Libre
		1 poste	Libre
	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	6 postes	DERVIN Marie Ange FERRE Chantal LECARPENTIER Céline MAS Sylvie SOUCAT Aurélie TOURNEUR Karine
			FISCHER Véronique LEGER Emeline
			SERVAIS Lydie Libre
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	2 postes	
Adjoint Administratif	2 postes		

Le Comité Syndical valide le tableau des effectifs.

➤ **Compétence Electricité**

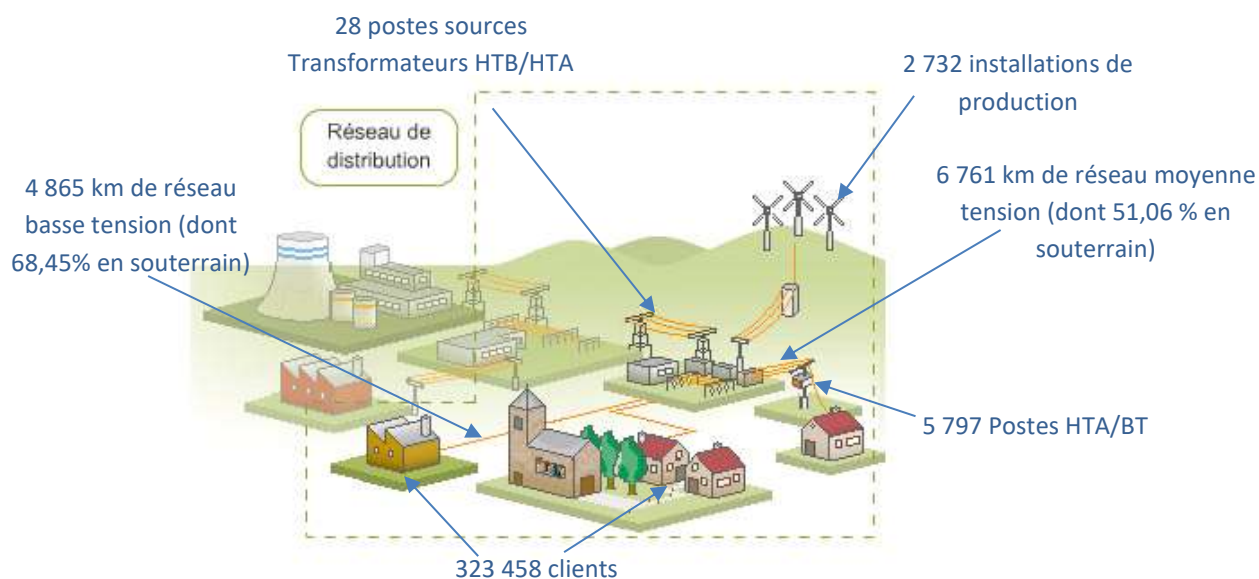
➤ **Validation du CRAC**

Dans le cadre du contrat de concession, ENEDIS et EDF doivent transmettre au SIEM avant le 30 juin de l'année N, le bilan de leurs activités sur la concession de distribution publique de l'électricité pour l'année N-1 (article L 2224-31 du CGCT et article 32 du cahier des charges de concession).

Ce compte rendu d'activité 2017 a été transmis en temps et en heures. Une réunion de présentation de ce document par ENEDIS et EDF a été organisée dans les locaux du SIEM le 11 juillet 2018.

Les chiffres clés de la concession au 31 décembre 2017.

Le patrimoine du SIEM géré par ENEDIS



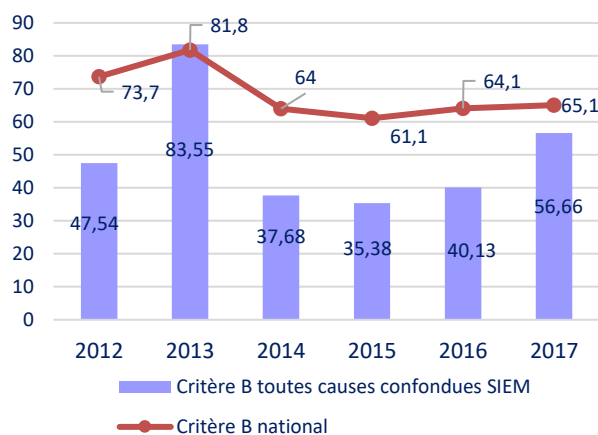
Les clients

	<i>Usagers</i>	<i>Energies acheminées (en kWh)</i>	<i>Recettes d'acheminement (en €)</i>
Clients aux Tarifs Réglementés de Vente	240 364	2 249 901 054	99 338 012
Clients en offres de marché	81 827		

La qualité de la desserte

La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité)

Le taux du critère B s'élève à 56.66 minutes en 2017 contre 40,1 minutes en 2016.



Les investissements du concessionnaire

Le concessionnaire investit chaque année sur le réseau pour d'une part entretenir et développer le réseau dont depuis 2015, la pose des compteurs LINKY et d'autre part raccorder aux réseaux les consommateurs et les producteurs.

Les investissements d'ENEDIS sur la concession en 2017 **34 006 k€**

dont *12 684 k€ pour le raccordement des consommateurs et des producteurs,*
17 348 k€ pour la performance du réseau et Linky,
2 091 k€ pour les exigences réglementaires,
1 883 k€ pour la logistique

Les investissements d'ENEDIS sur la concession s'élevaient à 37 101 en k€ en 2016

La valeur nette comptable des ouvrages concédés

Les ouvrages concédés sont les canalisations HTA/BT, les postes de transformations HTA/BT, les branchements, les compteurs etc...

Ouvrages concédés	Valeur brute des actifs	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Total (en k€)	800 886	478 822	1 022 144	82 356

Le patrimoine concédé est amorti à 40 %.

Les éléments financiers d'exploitation

Conformément au cahier des charges de concession, ERDF transmet les produits et charges au périmètre de la concession. Néanmoins, on ne saurait en déduire une notion de résultat pour la concession d'une part par la tarification péréquée de la distribution d'électricité et par la mutualisation à des mailles supérieures à la concession des charges d'exploitation.

• Total des produits (en K€)	171 912
• Total des charges (en K€)	163 716
• Total produits – charges (en K€)	8 196

Les flux financiers de la concession

Ce sont les montants que le concessionnaire verse au SIEM dans le cadre du contrat de concession pour l'utilisation des réseaux.

▪ Redevance R1 (en K€)	710
▪ Redevance R2 (en K€)	4 127
▪ Part couverte par le tarif (en K€)	944
▪ Participation « article 8 » (en K€)	340

Le Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) est téléchargeable sur le site du SIEM www.siem51.fr

Toutes ces données feront l'objet d'une analyse et d'un contrôle de la mission de service public dans les mois à venir.

Le Comité approuve à la majorité le Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC).

➤ **Extensions de réseau**

Lors du Comité syndical du 04 mai 2017, celui-ci, par délibération n°26-17, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extension de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles la commande a été passée et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
AUVE	Chemin de la Chailère pour une antenne TDF	4 683,80 €		3 268,00 €
BILLY LE GRAND	Rue des Moissons pour un lotissement de 12 parcelles	13 183,63 €		11 100,00 €
CHEMINON	VC de Brusson les Forges	7 538,09 €	4 478,00 €	780,00 €
COUPEVILLE	Rue d'Avat	6 385,03 €		4 628,00 €
CRUGNY	Chemin de Ville en Tardenois pour M. FERY	4 817,58 €	3 113,00 €	780,00 €
ESTERNAY	Rue du Dr Roux	8 541,28 €		4 693,00 €
FEREBRIANGES	Au Lieu-Dit "Les Carrières" pour une Antenne TDF	10 733,65 €		5 893,00 €
FESTIGNY	Route d'Igny	17 901,24 €	6 418,00 €	
GUEUX	Rue d'Igny	9 469,75 €	4 088,00 €	780,00 €
LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	Chemin de Potangis	14 661,50 €		9 393,00 €
LA CHAUSSÉE SUR MARNE	Lieu-dit l'Etang pour une antenneTDF	8 102,36 €		4 668,00 €
LA CHEPPE	Lieu-dit Les Criettes pour une antenne TDF	9 946,36 €		5 368,00 €
LANDRICOURT	Lieu-dit la Grande Ville	10 872,23 €		6 943,00 €
MARSON	Rue Saint Jean	8 442,93 €	3 308,00 €	780,00 €
MONTBRE	Rue des Pressoirs POUR DEUX PARCELLES	6 523,63 €		3 698,00 €
NOIRLIEU	CR dit ruelle des Vanettes lieu-dit la Cure	3 818,77 €	3 308,00 €	
REIMS LA BRULEE	Rue Gaston Loppin	5 334,37 €		900,00 €
ROMAIN	Lotissement La Grimonne de 4 parcelles	6 986,12 €		4 260,00 €

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
ROMAIN	VC dite de Jonchery lieu-dit Huit Voisins	12 016,28 €	4 790,00 €	2 340,00 €
SAINT HILAIRE AU TEMPLE	Chemin de Reims pour un tarif jaune de la SNCF	16 228,79 €		12 000,00 €
SAPIGNICOURT	Rue de Haute Fontaine	4 917,15 €		3 498,00 €
SIVRY ANTE	Lieu-dit La Queue des Yvarts pour une antenne TDF	8 790,73 €		5 368,00 €
TILLOY BELLAY	Proche ligne TGV pour une antenne TDF	18 259,34 €		15 600,00 €
VELYE	Chemin de la Bailloterie	6 514,00 €	8 768,00 €	780,00 €
VILLERS EN ARGONNE	Lieu-dit la Cote pour une antenne TDF	17 567,59 €		6 593,00 €

Des opérations d'extension de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à prévoir sur lesquelles le Comité Syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
BUSSY LETTREE	Extension ZAC n°2 Aéroport Paris-Vatry pour alimenter la Parcelle YR 70	51 600,00 €	30 960,00 €	
CHAMPIGNY (annule et remplace la délib 22-18 du 15/06/2018)	Lot St Pierre de 70 parcelles	149 400,00 €	74 160,00 €	15 480,00 €
LA CHEPPE	Pour alimenter un pompage de 125 Kva	40 000,00 €		24 000,00 €
LA NEUVILLE AUX BOIS	Lieudit "Etoges" pour un élevage de faisans	44 000,00 €		26 400,00 €
LA VEUVE	Rue de la Nau des Vignes	50 000,00 €		34 235,00 €
LA VEUVE	Rue de la Nau des Vigne pour Cocooncenter	35 200,00 €		21 120,00 €
SOMMEPY TAHURE	Lieu-dit du Mont Collier pour un lotissement	72 000,00 €	43 200,00 €	

Monsieur le Président précise que c'est une très bonne année pour les extensions de réseau qui est le signe d'un dynamisme certain dans le département.

Le Comité valide la liste des extensions ci-dessus.

➤ **Programmation complémentaire**

Programmation complémentaire

SANS OBJET

➤ ***Compétence Eclairage Public***

➤ **Nouveaux membres**

Au 1^{er} janvier 2018, 267 communes adhèrent à l'option 1 dont 1 communauté de communes de 54 communes et 78 communes en option 2.

Depuis, les communes ci-dessous ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1^{er} janvier 2019, il s'agit des collectivités suivantes :

OPTION 1		
BIGNICOURT SUR MARNE	LAVAL SUR TOURBE	SERMAIZE LES BAINS
BIGNICOURT SUR SAULX	LES ISTRES ET BURY	ST JEAN SUR TOURBE
BRAUX SAINT REMY	MAISONS EN CHAMPAGNE	ST LUMIER LA POPULEUSE
BROUSSY LE PETIT	MATOUQUES	ST MARD SUR AUVE
BRUSSON	MONTGENOST	THIEBLEMONT
CLESLES	PARGNY SUR SAULX	VALMY
ETREPY	PASSAVANT EN ARGONNE	VOILEMONT
HUIRON	PLIVOT	VOUILLERS

Le Comité approuve l'adhésion des 24 nouveaux membres ci-dessous à la compétence Eclairage Public.

➤ ***Compétence Gaz***

➤ **Validation du CRAC**

Au 31 décembre 2017, 20 communes de la Marne ont transféré leur compétence d'autorité concédante de la distribution de gaz au SIEM. Il s'agit d'ANGLURE, BISSEUIL, BOUZY, CHAMPFLEURY, CONFLANS SUR SEINE, ESCLAVOLLES LUREY, JONCHERY SUR VESLE, MARCILLY SUR SEINE, OGER, OIRY, ORMES, PLIVOT, PUISIEULX, SAINT JUST SAUVAGE, SAINT LEONARD, SEZANNE, TAISSY, TRIGNY, VANDEUIL et VERZY. Cette compétence a été déléguée, par contrats de concession, à GRDF.

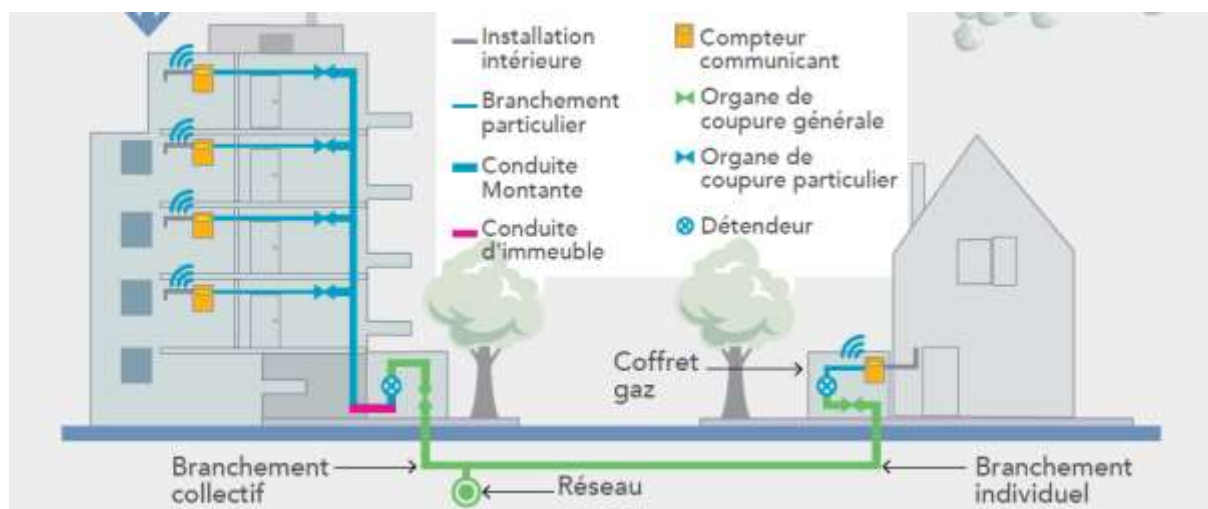
Dans le cadre de ces contrats, GRDF doit transmettre au SIEM avant le 30 juin de l'année N, le bilan de son activité sur la concession de distribution publique de gaz pour l'année N-1 (article L 2224-31 du CGCT et décret n°2016-495 du 21 avril 2016). Ce compte rendu d'activité 2017 a été transmis

en temps et en heures. Une réunion de présentation de ce document par GRDF a été organisée dans les locaux du SIEM le 15 novembre 2018.

Les chiffres clés de la concession au 31 décembre 2017.

Le patrimoine du SIEM géré par GRDF

Il se compose des ouvrages permettant la distribution du gaz, du poste de livraison jusqu'aux clients finals.



Autres ouvrages de la concession

- Postes de livraison : 12
- Ouvrages de détente : 5
- Robinets : 91

Le réseau se décompose ainsi :

En mètres linéaires	BP (≤ 50 m bars)	MPB ($< 0,4$ bars et 4 bars)	MPC (< 4 bars)	Total
Acier	254	20 537	4 044	24 835
Fonte ductile	587			587
Polyéthylène	951	137 801		138 752
Total	1 792	158 338	4 044	164 174

Les clients

- Nombre de points de livraison (clients) 4 991
- Energie acheminée (en MWh) 144 271
- Recettes d'acheminement (en k€) 1 730,84

La qualité de la distribution

La qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- Le nombre d'appels de tiers reçu par l'Urgence Sécurité Gaz 139
Dont 26 appels pour fuite ou odeur de gaz

- | | |
|-------------------------------|-----|
| ▪ Le nombre total d'incidents | 76 |
| ▪ Le nombre de clients coupés | 106 |

Le suivi des travaux de tiers

- | | |
|--|-----|
| ▪ Nombre de DT reçues et traitées | 162 |
| ▪ Nombre de DICT reçues et traitées | 441 |
| ▪ Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF | 148 |
| ▪ Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF | 395 |

Les éléments financiers d'exploitation

Conformément au cahier des charges de concession, GRDF transmet les produits et charges au périmètre de la concession. Néanmoins, on ne saurait en déduire une notion de résultat pour la concession d'une part par le tarif péréqué de la distribution de gaz et d'autre part par la mutualisation de certaines charges d'exploitation à des mailles supérieures à la concession.

- | | |
|---|----------|
| ▪ Total des produits (en K€) | 1 899,06 |
| ▪ Total des charges (en K€) | 1 705,05 |
| Dont 14 K€ de redevance de fonctionnement (R1). | |

Toutes ces données feront l'objet d'une analyse et d'un contrôle de la mission de service public dans les mois à venir.

Le Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire est approuvé par le Comité Syndical.

➤ **Compétence Aménagement Numérique**

➤ **Modification du catalogue de services**

En date du 17 juin 2016, par délibération n°49-16, vous avez validé le catalogue de service du Nord Rémois lié à la location de fibres, de fourreaux ainsi que les différents services de maintenance (GTI, GTR).

Les services de Losange souhaitent nous louer des liens fibres et éventuellement des fourreaux de l'infrastructure déployée dans le nord rémois.

Toutefois, ils souhaitent disposer d'IRU (Indefeasible rights of use) ou DIU (droit irrévocable d'usage) en lieu et place d'une location annuelle.

Ces IRU ou DIU seraient accordés pour une durée de 35 ans et comprendraient un versement unique à la signature du contrat pour l'ensemble de sa durée ainsi qu'un coût complémentaire annuel correspondant à la maintenance, étant donné que les montants d'IRU n'incluent pas cette dernière.
Les fourreaux n'entrent pas dans les IRU, et restent en location annuelle.

Les montants proposés, qui sont en cohérence avec ce qui se pratique dans les territoires voisins, pourraient être les suivants :

- **Monofibre :** 6€/ml
- **Bifibres :** 8€/ml

- **Fourreaux :** 0,50€/ml/an

- **Maintenance :** 0,15€/ml/an actualisé sur la base de l'indice TP01 annuellement

Dans le cadre de la demande de Losange, ils auraient besoin de disposer de deux fibres sur une distance de 15 km, soit un IRU versé à la signature de 120 000 € (8€ x 15 000 ml) et une facturation annuelle correspondant à la maintenance de 2 250€ (0,15€ x 15 000 ml).

Monsieur GUICHON demande quelle sera l'utilisation du réseau construit avec le SIEM par LOSANGE.
Le Directeur explique que LOSANGE devrait réutiliser environ 75 % des infrastructures et des fourreaux construits par le SIEM.

Monsieur BZDAK souhaiterait savoir si LOSANGE a des obligations de résultats et quelle est sa responsabilité.

Monsieur le Directeur précise tout d'abord que LOSANGE loue des fibres aux opérateurs qui eux louent des accès aux abonnés. LOSANGE a effectivement des obligations de résultat inscrites dans le contrat de DSP signé avec la Région, qui ne nous sont pas connus. Des renseignements peuvent être demandés à la Région Grand Est.

Le Comité accepte la modification du catalogue de service.

➤ **IRVE**

➤ **SPL**

Comme nous en avons précédemment débattu, il semble important que notre département se dote de bornes de recharge pour véhicules électriques. Il est important que le SIEM se positionne rapidement sur ce déploiement afin que nous ne restions pas en dehors de la mise en place de ce type d'infrastructure très en lien avec notre cœur de métier.

La borne située sur le Parking Vaubécourt est à ce jour opérationnelle et référencée sur les différents sites répertoriant les bornes de charges IRVE.

Comme discuté, notre vision n'est pas de noyer le département marnais avec un nombre de borne important, mais de cibler les sites les plus pertinents en les limitant à une cinquantaine.

De ce principe de déploiement découle naturellement la question de l'exploitation de ce type d'infrastructure ainsi que de son environnement administratif :

- Assurer la mise en service et le paramétrage des bornes de recharge ;
- Assurer la maintenance préventive à distance et sur site, et la maintenance corrective à distance, de l'ensemble des bornes de recharge, ainsi que le renouvellement des pièces d'usure et de petits matériels ;
- Réaliser le contrôle des installations, comportant notamment la réalisation des contrôles périodiques nécessaires ;
- Prendre en charge la gestion, la comptabilité et la facturation du service auprès des usagers ;
- Garantir l'interopérabilité du service pour les usagers sur l'intégralité du territoire ;
- Commercialiser les droits d'accès aux bornes de recharge et percevoir les redevances versées par les usagers ;
- Mettre en place une plate-forme d'information téléphonique (« hotline ») disponible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, dédiée aux usagers actuels ou futurs, ainsi qu'un site internet et une application pour téléphones portables ;
- Assurer le suivi de l'exploitation par la collecte et le traitement des données concernant l'activité, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- Mettre en place un « système de supervision et d'exploitation » ;
- Mettre en place un médiateur de la consommation comme l'impose la loi.

L'ensemble de ces missions nécessite la mise en place de plusieurs marchés publics sans oublier, bien entendu, celui de la fourniture et pose du matériel ainsi que l'aide technique et juridique

Afin de se libérer de ces différentes obligations, il nous serait possible d'intégrer une Société Publique Locale (SPL) qui prendrait l'ensemble de ces actions en charges et qui mettrait à notre disposition les compétences techniques de ses membres dans la mise en œuvre de cette infrastructure.

Nos collègues des syndicats d'Indre et Loire (SIEIL37) et du Loir et Cher (SIDELC) mutualisent depuis plusieurs années, avec résultats, la gestion de 500 bornes IRVE (dont la gestion et l'exploitation des bornes de charges situées dans les parkings souterrains rémois).

Sur ce modèle, et à la demande de collectivités et Syndicat (SDE28, Région centre, Départements du Loiret et de la Sarthe), ce groupement de commande s'est transformé en SPL sur un modèle de quasi régie.

La quasi-régie est un mode de contrat qui permet à une collectivité, groupement de collectivités ou toute structure ne comportant que des collectivités publiques (SPL) de réaliser des prestations pour des entités publiques sans mise en concurrence.

Chaque année, une cotisation à la borne couvrant l'ensemble des prestations énumérées ci-dessus (y compris la fourniture d'électricité) nous serait appelée.

Cette cotisation serait de 64€/mois/borne, le marché est attribué, et représenterait un coût annuel à la borne de 768€ HT. Le marché en cours prévoit également une baisse des coûts par tranches de bornes supplémentaires, d'où l'intérêt de la mutualisation.

Le SIEIL37 nous a fourni l'ensemble des documents relatifs à la SPL et les modalités d'adhésion. Le souhait du SIEIL37 est de nous faire entrer dans la SPL comme cofondateur, ce qui donnerait au SIEM une forte représentativité au sein de la SPL et nous permettrait d'être les représentants officiels de la SPL dans le Grand Est. Le « ticket d'entrée » dans la SPL à ce titre est de 19 000 €.

Le business plan de la SPL est à votre disposition ainsi que la présentation de la SPL, envoyée par mail avec les documents de la réunion.

Monsieur SMITH demande combien coutera une recharge.

Monsieur le Directeur indique que le coût pour recharger une voiture serait d'environ 1 € la minute + 0,30 € d'accès à la borne (le catalogue de services restent à définir).

Monsieur LABAT souligne les avantages de cette SPL en matière de gestion privée et demande quelle sera la part de Capital du SIEM.

Le Directeur explique que le SIEM serait l'un des 3 co-fondateurs de cette SPL. La SPL aura un Capital de 57 000 € et le SIEM devrait s'acquitter de la somme de 19 000 €. Les autres actionnaires ne pourront pas accéder à la SPL pour des parts supérieurs à 50 % de celles des co-fondateurs soit 9 500 €.

Monsieur CRESPO demande quelle sera la répartition des bornes sur le territoire.

Monsieur le Directeur annonce que la réunion de bureau du matin même a permis de confirmer le plan de déploiement projeté. Il s'agit d'implanter 58 bornes dans les anciens chefs-lieux de Canton et d'autres lieux présélectionnés en fonction de critères définis. D'autres endroits pourront être étudiés avec un financement différent des 58 premières bornes et en fonction du budget du Syndicat. Le Bureau syndical est toujours en réflexion sur le sujet.

➤ Règlement intérieur

Afin de permettre la mise en œuvre du projet, le SIEM a inscrit dans ses statuts la capacité d'exercer et d'organiser la compétence « IRVE » (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) prévue à l'article L. 2224-37 du CGCT portant sur la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Conformément au CGCT, les communes ont le libre choix de transférer cette compétence au SIEM.

Afin de préciser les règles qui permettront le bon exercice de la compétence par le SIEM, le document joint fixe les conditions administratives, techniques et financières qui encadrent les relations et les engagements réciproques entre le Syndicat et les collectivités lui ayant transféré la compétence « IRVE ».

Lors de la réunion de Bureau du 10 décembre, celui-ci a validé l'ensemble des articles du règlement intérieur (RI) sauf les articles relatifs au financement de la maintenance et des investissements qui doivent être revus le matin du 18 décembre.

Si le Bureau Syndical valide les nouvelles propositions, il sera possible de vous les présenter, sinon, la validation du RI sera reportée à février 2019, lors de notre prochaine réunion de Comité.

Monsieur le Directeur indique que le vote pour le règlement intérieur sera reporté à la prochaine réunion.

➤ *Questions diverses*

Monsieur Mellier s'interroge sur qui doit payer les dégâts sur les bornes de charge s'il y en avait. Monsieur le Directeur précise que le syndicat d'Indre et Loire nous a indiqué qu'il n'y a jamais eu réellement de dégâts sur les bornes de charge. En tous cas, les éventuels dégâts seront pris en charge dans le contrat de maintenance.

Monsieur le Président demande aux membres du comité de noter dès à présent que l'Assemblée Générale du SIEM aura lieu le mardi 26 février 2019 à 10h00.

La séance est levée à 16h15.